

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20210610-DEL045-21-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2021  
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**DELIBERATION N° DEL045-21**

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 juin 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Stéphane GAMET, en date du 10 juin 2021)  
M<sup>me</sup> BOUYIRI Naziha (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 7 juin 2021)  
M<sup>me</sup> FABBRO Elisa (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 10 juin 2021)  
M<sup>me</sup> LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 10 juin 2021)  
M<sup>me</sup> OSSARD Sylvie (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 10 juin 2020)  
Mme TOURRE Anaïs (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 10 juin 2021)  
Mme VINCENT Yvette (pouvoir à Nadine MELCHILSEN, en date du 4 juin 2021)  
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 2 juin 2021)  
M. STAMBOULIAN Sylvain (pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 8 juin 2021)

Messieurs Yacine HADJ HASSINE et Mahfoud YAMOUNI ont été élus secrétaires de séance.

**OBJET : Signature de la Charte d'engagement au Plan Climat Air Energie Métropolitain 2020-2026.**

**Rapporteur : Frédéric DELFORGES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En 2005, Grenoble-Alpes Métropole fut la première agglomération française à se doter d'un Plan Climat. Ce plan rassemble des acteurs publics et privés s'engageant volontairement à contribuer à l'atteinte d'objectifs globaux pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques à l'échelle de l'agglomération grenobloise.

Partenaire de la première heure du Plan Climat, la commune de Gières a signé dès 2005 la charte d'engagement visant à mettre en oeuvre des actions pour lutter contre le réchauffement climatique.

En 2009, 2012, puis 2015, la Ville a renouvelé sa collaboration en adhérant aux chartes successives qui fixent des objectifs quantitatifs de :

- réduction de ses émissions de gaz à effet de serre,
- diminution de ses consommations énergétiques,
- promotion des énergies renouvelables,
- réduction de polluants atmosphériques.

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de coordinateur local des indispensables transitions écologiques et énergétiques, en réunissant l'ensemble des habitant-es et acteurs du territoire autour d'un programme d'actions ambitieux et solidaire. Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) 2020-2030 constitue la feuille de route du territoire pour réduire ses

émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et s'adapter aux inévitables évolutions climatiques.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

- adapter le territoire au dérèglement climatique,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire,
- valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone,
- mobiliser les acteurs locaux,
- renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

Dans une perspective de neutralité carbone du territoire en 2050, la Métropole s'est fixée, comme prochaine étape, cinq objectifs principaux pour 2030 :

- réduire de 50%\* les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 40%\* la consommation d'énergie,
- atteindre les seuils définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en termes de concentration annuelle de particules fines, en vue de réduire de moitié le nombre de décès imputables à la qualité de l'air : réduire pour ce faire les émissions d'oxydes d'azote de 70%, de particules fines de 60% et de composés organiques volatils de 52%\* ;
- produire davantage d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) pour atteindre 30% de la consommation d'énergie finale.

\* (par rapport à 2005)

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte de ces objectifs. En signant la nouvelle charte d'engagement des communes 2020-2026, la commune de Gières, en tant que partenaire du PCAEM, formalise à travers un plan d'actions 2020-2026 élaboré par ses élus et ses services dans le cadre d'un travail collaboratif, sa contribution à cette mobilisation collective.

Ce plan repose sur trois types d'actions :

- des actions "socles", dont la mise en oeuvre est considérée comme essentielle,
- des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents récents de planification à portée réglementaire,
- des actions issues du plan d'action « climat-air-énergie 2020-2026 » de la commune.

En cohérence avec la politique de transition écologique portée par la commune, et conformément au plan communal « climat-air-énergie 2020-2026 » adopté le 26 mai 2020, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le partenariat de la Ville avec Grenoble-Alpes Métropole et :

- d'adhérer à la nouvelle charte d'engagement des communes 2020-2026 du Plan Climat Air Énergie Métropolitain,
- de l'autoriser, au nom de la commune, à signer publiquement la nouvelle charte d'engagement des communes 2020-2026 du Plan Climat Air Énergie Métropolitain,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 27 voix pour et 2 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 10 juin 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.